



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

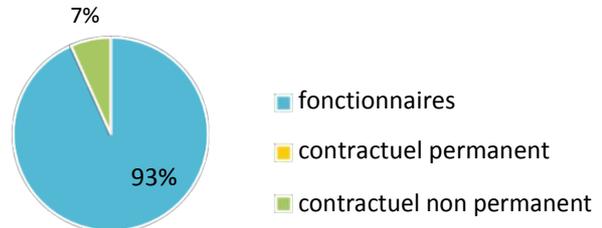
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PASSY

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

Effectifs

➔ 15 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 14 fonctionnaires
- > 0 contractuel permanent
- > 1 contractuel non permanent



➔ Précisions emploi non permanent

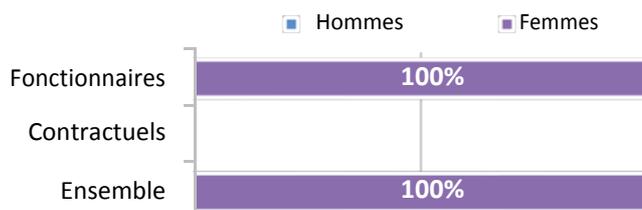
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

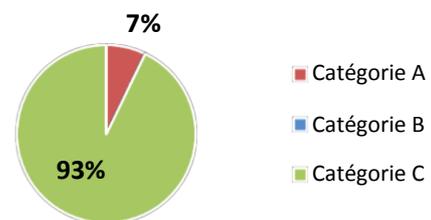
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	14%		14%
Technique			
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	86%		86%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	0%	100%

➔ Répartition par genre et par statut



➔ Répartition des agents par catégorie

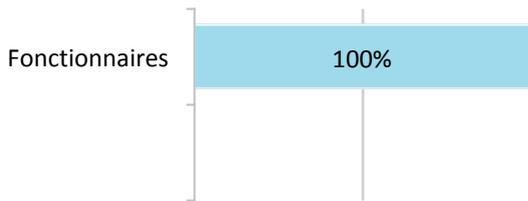


➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	43%
Auxiliaires de soins	36%
Adjointes administratifs	14%
Infirmiers en soins généraux	7%

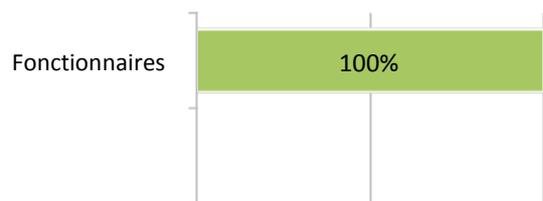
Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



■ Temps complet ■ Temps non complet

➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



■ Temps plein ■ Temps partiel

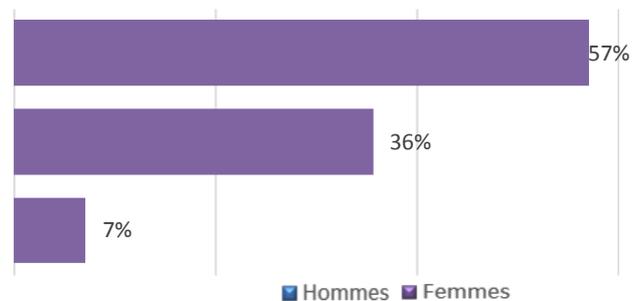
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,29
<hr/>	
Ensemble des permanents	49,29
<hr/>	
Tranche d'âge	
Contractuel non permanent	de 20 à 25

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 14,76 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 14,00 fonctionnaires
- > 0,00 contractuel permanent
- > 0,76 contractuel non permanent

26 863 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	1,00 ETPR
Catégorie B	,00 ETPR
Catégorie C	13,00 ETPR

Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

- ➔ En 2020, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
14 agents	14 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuel		
Ensemble	➔	0,0%

Aucun départ d'agent permanent en 2020

- ➔ Aucune arrivée d'agent permanent en 2020

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 10 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{eme} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{eme} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{eme} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 47,99 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	1 353 816 €	Charges de personnel*	649 697 €	➔	Soit 47,99 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	--------------------	------------------------------	------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	388 638 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	15 233 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0 €		15 509 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	2246€		
Supplément familial de traitement :	8630€		
Indemnité de résidence :	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative					28 107 €	
Technique						
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale	s				25 805 €	
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	s				26 159 €	

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 3,92 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	3,92%
Ensemble	3,92%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2020
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2020

Absences



En moyenne, 26,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,36%	7,36%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,36%	7,36%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,92%	10,92%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 78,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail



5 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 5 accidents du travail pour 15 agents en position d'activité au 31 décembre 2020
- > En moyenne, 45 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C

Prévention et risques Professionnels



CONSEILLER DE PRÉVENTION

Un conseil de prévention désigné dans la collectivité



FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie



DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée



DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

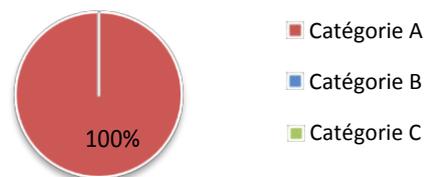
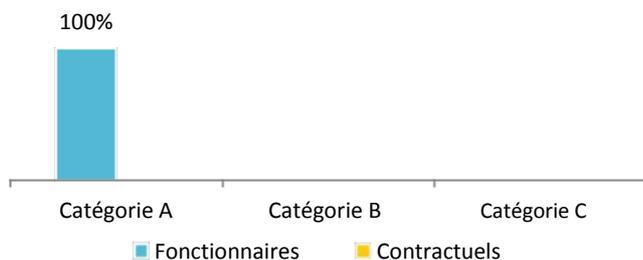
Dernière mise à jour :

2020

Formation

en 2020, 7,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

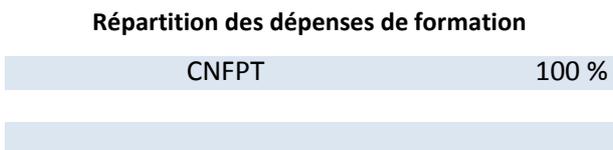
1 jour de formation suivi en 2020



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme



2 434 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT 100 %

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2020

Comité Technique Local

3 réunions en 2020 dans la collectivité
4 réunions du CHSCT

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité - Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2021

Version 4